

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA
MINGANIE**

**ÉTATS FINANCIERS
DE LA PÉRIODE TERMINÉE
AU 31 MARS 2025**

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE

ÉTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE TERMINÉE AU 31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-4
ÉTATS FINANCIERS	
RÉSULTATS	5
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9-14
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - SUBVENTIONS	15
ANNEXE B – CONTRIBUTIONS DES USAGERS	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du :

➤ **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE** qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie de la période terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE** au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de revenus au comptant dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés et des contributions des usagers, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour la période terminée le 31 mars 2025, de l'actif à court terme et des actifs nets. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de la période terminée le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière de l'organisme et des activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de l'organisme, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PCA SERVICES CORPORATIFS INC.

Guillaume Claveau

Par : Guillaume Claveau, CPA auditeur

Sept-Îles (Québec)
Le 3 juillet 2025

Résultats de la période terminée au 31 mars 2025

	2025	2024
Produits		
Subventions (<i>page 15</i>)	401 675 \$	413 554 \$
Contributions des usagers (<i>page 15</i>)	127 824	119 852
Amortissement des apports reportés	11 096	11 453
Revenus d'intérêts	4 199	2 591
	544 794	547 450
Charges		
Salaires et charges sociales	298 258	260 019
Achats de fournitures et aide médicale	42 490	28 174
Activités	40 030	26 668
Nourriture	18 318	19 098
Honoraires professionnels	15 091	11 711
Frais de déplacement et représentation	13 181	5 694
Assurances	10 179	8 835
Loyer	6 600	6 600
Électricité et chauffage	6 318	5 909
Fournitures de bureau et papeterie	3 806	3 853
Télécommunications	3 845	4 375
Entretien et réparations	3 740	9 993
Frais d'autofinancement	2 498	3 065
Taxes, licences et permis	1 901	1 801
Location d'équipement	1 664	1 594
Créances irrécouvrables	596	337
Fournitures de popote	-	24 947
Autres	645	1 710
Intérêts et frais bancaires	1 169	1 352
Amortissement des immobilisations corporelles	34 857	38 464
	505 186	464 199
Excédent des produits sur les charges	39 608 \$	83 251 \$

**Évolution des actifs nets
de la période terminée au 31 mars 2025**

	2025			2024	
	Investi en immobilisations	Affectation interne	Non affecté	Total	Total
Actif net au début de la période	136 479 \$	94 694 \$	118 970 \$	350 143 \$	266 892 \$
Excédent des produits sur les charges	(23 761)	-	63 369	39 608	83 251
Augmentation des apports reportés	(4 000)	-	4 000	-	-
Acquisition des immobilisations corporelles	64 580	(36 694)	(27 886)	-	-
Affectation interne (note 13)	-	92 000	(92 000)	-	-
Actif net à la fin de la période	173 298 \$	150 000 \$	66 453 \$	389 751 \$	350 143 \$

Bilan au 31 mars 2025

	2025	2024
<u>ACTIF</u>		
Actif à court terme		
Encaisse	337 299 \$	244 145 \$
Débiteurs (note 3)	49 567	38 678
Stocks (note 2)	-	-
Frais payés d'avance	3 590	1 040
Cartes cadeaux inutilisées	17 747	-
	408 203	283 863
Immobilisations corporelles (note 4)	259 501	229 778
Actifs incorporels (note 5)	20 423	20 423
	279 924	250 201
	688 127 \$	534 064 \$
<u>PASSIF</u>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	45 987 \$	30 737 \$
Subventions perçues d'avance	128 016	39 462
Apports reportés - Cartes cadeaux inutilisées	17 747	-
Apports reportés - Immobilisations corporelles (note 8)	11 141	12 518
	202 891	82 717
Apports reportés - Immobilisations corporelles (note 8)	95 485	101 204
	298 376	183 921
<u>ACTIFS NETS</u>		
Investi en immobilisations (page 6)	173 298	136 479
Affectation interne (page 6)	150 000	94 694
Non affecté (page 6)	66 453	118 970
	389 751	350 143
	688 127 \$	534 064 \$

Engagement contractuel (note 10)

Autres informations importantes (note 11)

Dépendance économique (note 12)

APPROUVÉ PAR :


Administrateur


Administrateur

Flux de trésorerie au 31 mars 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	39 608 \$	83 251 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	34 857	38 464
Amortissement des apports reportés	(11 096)	(11 453)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	665
	63 369	110 927
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	(10 889)	(892)
Frais payés d'avance	(2 550)	619
Créditeurs	15 250	(661)
Subventions perçues d'avance	88 554	(64 686)
	90 365	(65 620)
	153 734	45 307
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(64 580)	(38 321)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(20 423)
	(64 580)	(58 744)
Activités de financement		
Acquisition d'apports reportés	4 000	36 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Variation	93 154	22 649
Au début de la période	244 145	221 496
À la fin de la période	337 299 \$	244 145 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'organisme sont composés de l'encaisse.

Notes complémentaires au 31 mars 2025

NOTE 1. STATUTS DE L'ORGANISME ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué le 7 février 1996 en vertu de la partie « III » de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il est exempté de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le Centre d'action bénévole de la Minganie offre des services en vue de favoriser la qualité de vie des personnes âgées ainsi que des services de dépannage aux personnes dans le besoin. Depuis le 20 juin 2024, l'organisme bénéficie de l'accréditation comme une banque alimentaire reconnue sur son territoire desservi.

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que la dépréciation des actifs financiers.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

L'actif net non affecté rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration. Il présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement.

L'actif net investi en immobilisations présente les ressources affectées aux immobilisations corporelles.

L'actif net affecté à l'interne présente les ressources affectées à l'agrandissement de la bâtisse et le salaire d'une employée.

Les autres produits provenant de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Notes complémentaires au 31 mars 2025

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)

Aide gouvernementale

Les subventions gouvernementales relatives aux charges sont comptabilisées à l'état des résultats. Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre d'apports reportés puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services dans les diverses actions de l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des actifs et passifs financiers désignés par l'organisme lors de la comptabilisation initiale, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'État et des subventions perçues d'avance.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de la période un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement d'un compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Notes complémentaires au 31 mars 2025

NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)

Coûts de transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de la période où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Stocks

Les stocks ont une valeur comptable nulle étant donné qu'ils sont reçus à titre gratuit en tant qu'apport. L'organisme a fait le choix de ne pas les comptabiliser étant donné les difficultés importantes liées à la mesure des articles reçus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif selon les taux suivants :

DESCRIPTION	TAUX
Aménagement de terrain	8 %
Bâtiment	5 %
Cabanon	8 %
Mobilier et équipements informatiques	20 %
Matériel roulant	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 10 ans pour le logiciel. Pour la période terminée le 31 mars 2025, aucun amortissement n'a été inscrit puisque le logiciel n'était pas encore en service.

NOTE 3. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	11 710 \$	1 483 \$
Sommes à recevoir de l'État	4 083	5 893
Subventions à recevoir	34 697	31 639
Provisions pour mauvaises créances	(923)	(337)
	49 567 \$	38 678 \$

Notes complémentaires au 31 mars 2025

NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 31 mars 2025			2024	
	Coût	Acquisitions	Amort. cumulé	Montant net	Montant net
Terrain	13 443 \$	- \$	- \$	13 443 \$	13 443 \$
Aménagement de terrain	7 524	-	740	6 784	7 374
Bâtiment	204 060	-	108 534	95 526	100 554
Cabanon	-	36 694	1 957	34 737	-
Mobilier et équipements informatiques	84 101	4 776	39 169	49 708	56 703
Matériel roulant	105 533	-	69 340	36 193	51 704
Immobilisation en cours de construction	-	23 110	-	23 110	-
	414 661 \$	64 580 \$	219 740 \$	259 501 \$	229 778 \$

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties, car elles ne sont pas prêtes à être mise en service.

NOTE 5. ACTIFS INCORPORELS

	Au 31 mars 2025			2024	
	Coût	Amort. cumulé	Montant net	Montant net	
Logiciel	20 423 \$	- \$	20 423 \$	20 423 \$	
	20 423 \$	- \$	20 423 \$	20 423 \$	

NOTE 6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit sur les cartes de crédit d'un montant autorisé de 5 000 \$ portant intérêt au taux de 13.45 % dont le solde inutilisé était de 3 694 \$ au 31 mars 2025. L'organisme dispose également d'une limite de crédit financement Accord D d'un montant de 28 000 \$ qui était inutilisé au 31 mars 2025.

NOTE 7. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	21 840 \$	15 919 \$
Salaires à payer	12 106	5 931
Sommes à remettre à l'État	12 041	8 887
	45 987 \$	30 737 \$

Notes complémentaires au 31 mars 2025

NOTE 8. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024
Solde des apports initiaux	113 722 \$	89 089 \$
Augmentation des apports	4 000	36 086
Amortissement de la période	(11 096)	(11 453)
Solde à amortir	106 626	113 722
Portion à court terme	(11 141)	(12 518)
	95 485 \$	101 204 \$

NOTE 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs. La direction estime que l'organisme possède ou générera les liquidités nécessaires pour rencontrer ses engagements. Le niveau de risque est demeuré similaire à l'année précédente.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients. Le niveau de risque est demeuré similaire à l'année précédente.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'instrument variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Notes complémentaires au 31 mars 2025

NOTE 10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme, en lien avec le projet de comptoir alimentaire, assume des coûts récurrents de location annuelle de 6 600 \$ selon un bail renouvelable annuellement.

De plus, l'organisme loue un photocopieur. Les coûts de location annuel sont de 1 664 \$ jusqu'en avril 2026.

Également, l'organisme s'est engagé à procéder à l'agrandissement de sa bâtisse. Les coûts estimatifs du projet sont de 2 571 323 \$ et les travaux devraient s'échelonner sur une période de deux ans. Une demande de financement a été accordé par Les Banques alimentaires du Québec pour un montant de 500 000 \$ et d'autres demandes de financements ont été faites.

NOTE 11. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Selon une décision de la Commission municipale du Québec le 25 août 2014, l'organisme est exempté de taxes foncières auprès de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre en raison de son statut d'organisme à but non lucratif.

NOTE 12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les produits de l'organisme proviennent à 52 % de contributions gouvernementales, soit principalement du Centre de santé et services sociaux de la Côte-Nord (51 % en 2024).

NOTE 13. AFFECTATION INTERNE

Au 31 mars 2025, une somme de 100 000 \$ a été affectée dont 12 850 \$ sert à couvrir le salaire d'une employée qui est assumé par l'organisme et un montant de 137 150 \$ en lien avec les travaux d'agrandissement sur la bâtisse.

L'organisme ne peut utiliser ces montants à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

NOTE 14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice terminé au 31 mars 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice terminée au 31 mars 2025.

Renseignements complémentaires de la période terminée au 31 mars 2025

ANNEXE A - SUBVENTIONS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits		
CISSS de la Côte-Nord - PSOC	267 173 \$	275 529 \$
CISSS de la Côte-Nord - Réduction des inégalités	15 000	-
CISSS de la Côte-Nord - Proches aidants	-	5 360
Projet - Sécurité alimentaire	29 000	29 000
Centraide	23 931	26 167
Fondation Jules et Paul-Émile Léger - Mission inclusion	18 750	-
FSDS - Animation du territoire pour les aînés	12 341	-
Nouveaux horizons - Accompagnement aux aînés	11 750	-
Desjardins DID	9 543	9 828
Agence du revenu du Canada - PCBMI	2 500	2 035
Subvention - P.A.A.Q.	-	37 500
FQIS - Popote roulante	-	23 231
Autres	11 687	4 904
	<u>401 675 \$</u>	<u>413 554 \$</u>

ANNEXE B - CONTRIBUTIONS DES USAGERS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits		
Comptoir vestimentaire	28 859 \$	25 969 \$
Dons	23 896	17 020
Popote roulante	22 421	22 850
Transport	15 226	10 568
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(665)
Autres	37 422	44 110
	<u>127 824 \$</u>	<u>119 852 \$</u>